



MAIRIE
33, rue Principale
57640 MALROY
Tel : 03.87.77.89.36
email : contact@malroy.fr

Malroy, le 12 juin 2023

ARRETE AR_2023_14

ARRETE DU MAIRE - Fête de l'Été - Place de l'Eglise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5,

VU le Code de la Route,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande de l'association La Maria Polite, représentée par sa présidente, Madame Jenny FABBRI, en date du 9 juin 2023,

Considérant l'organisation de "la fête de l'Été" place de l'Église et rue de l'Église, devant les habitations du n° 7 au n° 11 qui aura lieu le dimanche 9 juillet 2023 de 8h00 à 20h00,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants ainsi que des usagers de la route, dans le cadre de cette manifestation qui doit se dérouler sur la place de l'Eglise et la rue de l'Eglise, du n° 7 au n° 11 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Le dimanche 9 juillet 2023 de 8h00 à 20h00, la circulation et le stationnement seront interdits place de l'Église et rue de l'Église devant les immeubles sis n° 7 à 11. Les déviations correspondantes seront mises en place par la rue de l'École.

ARTICLE 2 : L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux véhicules de secours sera maintenu.

ARTICLE 3 : Le matériel de signalisation sera mis en place par les organisateurs, et sous sa responsabilité. La signalisation sera impérativement enlevée le 9 juillet 2023 à 20h00.

ARTICLE 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ennery,
- Monsieur le Chef de la police mutualisée,
- L'association La Maria Polite, organisatrice de "la fête de l'Été".

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Par délégation du MAIRE
L'Adjoint


Jean-Denis MARTIN